

# **Avis d'appel public à la concurrence**

Département de publication : **59**

**Fourniture de repas liaison froide pour le restaurant scolaire de l'école et le centre de loisirs**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Mairie de LEVAL**

Coordonnées : **Mairie - 61, Rue Emile Brasselet – 59620 LEVAL**

Tél : **03.27.53.61.20** – Fax : **03.27.53.61.29**

Courriel : [\*\*mairedeleval@wanadoo.fr\*\*](mailto:mairedeleval@wanadoo.fr)

Objet du marché : **Fourniture de repas liaison froide pour le restaurant scolaire de l'école et le centre de loisirs**

Prestation : **lot unique 100 repas jour**

Type de procédure : **procédure adaptée**

Date limite de réception des offres : **30 Mars 2018 – 16 h 00**

Date d'envoi du présent avis à la publication : **15 Février 2018**

**Les dossiers sont à retirer en Mairie ou sur le site internet de la commune à la rubrique « Marchés publics »**

**Pour tous renseignements contacter : M. Bruno BAJARD secrétaire de Mairie**

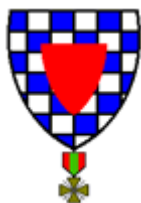
**au 03.27.53.61.20**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement  
D'AVESNES SUR HELPE

Canton  
D'AULNOYE-AYMERIES



## VILLE de LEVAL

61, Rue Emile Brasselet - 59620 LEVAL  
Tel 03.27.53.61.20 - Fax 03.27.53.61.29 - e-mail : mairedeleval@wanadoo.fr

### Consultation d'entreprises

# MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

(Procédure adaptée : passée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics)

## REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C)

Maître d'ouvrage : **Commune de LEVAL**

Date et heure limite de réception des offres :

**Vendredi 30 Mars 2018 à 16h00**

## **SOMMAIRE**

<b>Article 1</b>	<b>Objet du marché – Dispositions générales.....</b>	<b>page 4</b>
<b>Article 2</b>	<b>Conditions de l'appel d'offres.....</b>	<b>page 4</b>
<b>Article 3</b>	<b>Contenu du dossier de consultation.....</b>	<b>page 5</b>
<b>Article 4</b>	<b>Prestation des offres.....</b>	<b>page 6</b>
<b>Article 5</b>	<b>Jugement des offres.....</b>	<b>page 7</b>

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITION GÉNÉRALES**

### **1.1 Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE, pour le restaurant scolaire et le centre de Loisirs de la Commune de LEVAL

- **Groupe scolaire :**

Nombre de repas à livrer : environ 100 par jour en temps scolaires

Nombre de services : les repas de midi des lundis, mardis, jeudis, vendredis hors vacances scolaires et jours fériés.

Lieu de livraison : Cantine rue Francis Demay.

- **Centre de Loisirs :**

Nombre de repas à livrer : environ 80 par jour

Nombre de services : les repas de midi des lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis le mois de Juillet et d’Août pour 4 semaines.

Lieu de livraison : Salle des Fêtes – Rue Marcel Ringeval

### **1.2 Durée du marché :**

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date indiquée sur la notification du marché. La reconduction est soumise à décision expresse de l’adjudicateur.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L’APPEL D’OFFRES**

### **2.1 Etendue de la consultation :**

La présente consultation est lancée sans option.

Elle est soumise aux dispositions de l’article 28 du Code des Marchés Publics

### **2.2 Type de marché :**

La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché à fourniture à procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre de ce MAPA, la collectivité se réserve la possibilité de négocier les offres des candidats.

### **2.3 Décomposition :**

Lot unique : Groupe scolaire et le Centre de Loisirs.

Le titulaire du marché ne pourra pas sous-traiter tout ou partie dudit marché.

### **2.4 Variantes et options :**

Variantes : Pic-nic lors du Centre de Loisirs.

Options : Possibilité de répondre aux prestations annexes communales (repas des anciens, vins d'honneur...)

### **2.5 Délai de validité des offres :**

Le délai de validité est de 90 jours. Il court à compter de la date de signature de l'acte d'engagement par le titulaire.

### **2.6 Mode de règlement :**

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement par mandat administratif sur production de facture.

### **2.7 Critères à respecter par toutes les offres :**

- Le respect des règles relatives aux obligations en matière d'hygiène, de sécurité et d'équilibre alimentaire.
- En cas de changement de menu par le prestataire : information au moins 3 jours à l'avance.
- Possibilité d'ajustement des menus : plats ou entrées de remplacement ou permutation sur la semaine.
- Menus équilibrés sur la journée et la semaine.
- Livraison quotidienne le matin pour la consommation du jour
- Les menus devront être adaptés à l'âge des consommateurs
- Prise en compte du principe de traçabilité pour tous les aliments et les temps de conservation.
- Les produits à base d'O.G.M sont à exclure. Les arômes naturels devront être privilégiés.
- % du circuit court
- % de produit bio (certificat)
- Indication des allergènes communs
- Horaires de livraison

- Menus spéciaux fêtes ( Noël, Pâques....)
- Journée de formation du personnel

## **ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (R.C)
- Le bordereau de prix unitaires (BPU)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Acte d'engagement

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat, à sa demande, et téléchargeable sur le site de la Mairie de LEVAL : [www.commune-leval.fr](http://www.commune-leval.fr)

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres seront rédigées en français et les sommes exprimées en euros.  
Elles devront être signées et datées par une personne habilitée à engager la société.

### **4.1 Documents à produire :**

Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée contenant deux enveloppes cachetées comprenant :

*Pour l'une* : les renseignements relatifs à la candidature en deux exemplaires originaux

*Pour l'autre* : l'offre de prix en deux exemplaires originaux

Les offres devront parvenir avant le **Vendredi 30 mars 2018 16h00.**

- Soit contre reçu en Mairie de LEVAL
- Soit par lettre recommandée à la Mairie de LEVAL – 61 Rue Emile Brasselet
- Soit sur le site internet de la Commune [contact@commune-leval.fr](mailto:contact@commune-leval.fr)

Les offres porteront la mention suivante sur l'enveloppe extérieure :

**M.A.P.A. Fourniture et Livraison de repas**

**« Ne pas ouvrir »**

**Avec le nom de l'entreprise**

#### ***4.1.1. Première enveloppe intérieure : renseignements relatifs à la candidature***

Elle contiendra :

- Une lettre de candidature conforme au DC1 ou équivalent ;
- La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ;
- L'agrément sanitaire du lieu de production des repas ;
- L'attestation sur l'honneur conforme au DC2 ;
- L'attestation d'assurance en Responsabilité Civile avec les niveaux de garantie notamment en cas d'intoxication alimentaire ;
- Le chiffre d'affaire pour les 3 derniers exercices clos ;
- Le mémoire technique décrivant les volets suivants :
  - o Le planning sur 2 semaines des menus proposés détaillés avec les origines des produits utilisés (viandes, poissons, fruits, légumes et produits laitiers) ;
  - o La description des moyens en personnel dédié à l'exécution et à la livraison des repas (niveaux de qualification) ;
  - o Le descriptif fonctionnel et technique de la production, du conditionnement, du stockage et de l'étiquetage ;
  - o Fiches techniques pour les viandes, poissons, les produits laitiers et les fruits et légumes ;
  - o Descriptif des filières d'approvisionnement, liste des fournisseurs et critères de sélection ;
  - o Solutions proposées en cas de problème de livraison (panne de camion, grève du personnel, etc.).

#### ***4.1.2. Seconde enveloppe intérieure : l'offre de prix***

Elle contiendra en double exemplaires :

- L'acte d'engagement DC3 valant acceptation des C.C.T.P. et C.C.A.P. ;
- Le bordereau des prix dûment renseigné ;
- La liste des grammages envisagés ;
- Le plan alimentaire habituellement pratiqué par le candidat.

## **4.2 Variantes techniques :**

Sans objet.

## **ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES**

### **5.1 Sélection des candidats :**

La sélection sera effectuée dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics, en tenant compte des critères suivants :

- **Garanties concernant les capacités financières de l'entreprise.**

- **Garanties concernant les capacités professionnelles et techniques de l'entreprise.**

## **5.2 Jugement des offres :**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Nouveau Code des Marchés Publics.

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- **La valeur technique à 60% soit :**

*30% sur les denrées :*

- Leur originalité et qualité.
- Leur traçabilité.

*15% sur les menus :*

- Leur composition en fonction de la valeur diététique et de la fréquence des plats.
- L'originalité dans leur présentation, leur diversité et les menus à thème éventuellement proposés dans l'offre.

*15% sur le fonctionnement opérationnel :*

- Les garanties offertes en matière de fiabilité des livraisons et des ajustements quantitatifs possibles.
- La capacité à modifier les menus selon les désirs de la collectivité.

- **Le prix des prestations à 40% :**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau de prix prévaudront sur toute indication en chiffre et le montant du détail estimé sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplications, additions ou de reports seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, ce sera ce montant rectifié qui sera pris en considération.

Lors de l'examen des offres, la commission d'appel d'offres se réserve la possibilité, si nécessaire, de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des montants proposés.

**La maîtrise d'œuvre se réserve la possibilité d'une négociation après ouverture des plis.  
Ce sera le cas particulièrement sur des offres à prestations identiques et prix approchant.**

Etabli à LEVAL, le 2018  
Lu et approuvé, le 2018

Le prestataire,



